

# TICKET LOISIRS 2024

La Caf de Paris favorise l'accès aux loisirs sportifs, culturels ou artistiques des jeunes collégiens parisiens âgés de 11 à 15 ans nés entre le 2 septembre 2008 et le 31 décembre 2013.

- ✓ Activité pratiquée entre le 02/09/2024 et le 31/08/2025 ;
- ✓ Quotient familial inférieur ou égal à 650 € ;
- ✓ Versement uniquement à la famille en remboursement de l'activité.

## À COMPLETER PAR L'ALLOCATAIRE

Nom et prénom de l'allocataire :

N° allocataire/dossier :

## À COMPLETER PAR L'ORGANISME

Nom de l'organisme :

Adresse :

E-mail :  Téléphone

Numéro d'habilitation, agrément ou affiliation :

*(à ne pas confondre avec votre SIRET)*

Certifie que l'enfant : NOM  Prénom  Né(e) le

est bien inscrit(e) et pratique l'activité de

depuis le mois de  année .

Coût total de l'activité :  €

Aide « Pass Sport » :

Aide « Réduc Sport » :

Le

Montant réellement payé par la famille :  €

Cachet (obligatoire) :

**DOCUMENT À NOUS RETOURNER COMPLETÉ DANS LES 3 MOIS SUIVANT L'INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ**

Sur le Caf.fr : Mon compte – Mes démarches ou via l'application mobile Caf-Mon compte

Ou par voie postale : Caf de Paris – 75656 Paris cedex

**FRAUDES** : La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations (Art 92-VI de la loi de finances de la Sécurité sociale n° 2005-1579).

L'organisme débiteur des prestations peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art L583.3 du code de la Sécurité sociale).

